

EXILS IMPÉRIAUX

Colloque international Metz

14 et 15 septembre 2023

Université de Lorraine (CRULH)

INSPE de La Réunion

Société française d'histoire des outre-mers (SFHOM)

RÉSUMÉ

Le colloque « exils impériaux » se propose d'aborder la pratique de l'exil des chefs politiques et militaires au sein des espaces soumis à la colonisation en Afrique, en Asie et autres territoires, aux XIX^e et XX^e siècles. Par exil impérial, nous entendons toute forme de relégation, tels que l'éloignement, le bannissement, la résidence surveillée, l'expatriation, la séparation d'avec la famille, la déportation dans un autre territoire que celui de la naissance, ou tout autre forme de contrainte relevant de la proscription, dans un cadre colonial et/ou impérial.

Le colloque a également pour objectif de s'inscrire dans les thématiques des nouvelles questions de concours du CAPES et de l'agrégation. Le propos porte plus spécifiquement sur l'Afrique et les Africains. Ainsi, pour l'empire français, nous privilégierons les propositions concernant l'exil de personnalités venant d'Afrique, de Madagascar ou de La Réunion. Dans la même logique, pour les personnalités venant d'autres espaces coloniaux, il conviendra que leur exil se déroule en Afrique. Enfin, pour les exils en métropole, le colloque se limitera aux exilés africains. Dans le souci d'une vision comparative les propositions concernant les autres empires sont les bienvenues, selon les mêmes critères que pour l'empire français.

ARGUMENTAIRE

AXE 1 : L'exil, une histoire impériale et globale

Notre projet s'inspire de l'étude fondatrice de Robert Aldrich (*Banished potentates*, Manchester UP, 2017). Nous souhaiterions élargir la recherche, étudier ces pratiques dans leurs diversités ou au contraire leurs similitudes de façon comparative dans l'ensemble des espaces impériaux (français, britannique, allemand, hollandais, belge, portugais, espagnol, italien) pour explorer d'une part la manière dont les administrations coloniales ont organisé ces processus de relégation, négocié et organisé pratiquement les pratiques d'exil des souverains contestés, d'autre part observer sous un autre angle les résistances à la domination coloniale.

AXE 2 : Exilés et exilées

Nous souhaitons, à travers ce colloque, permettre la découverte de figures d'exilés qui n'ont pas encore été étudiées. Cela n'empêche pas de s'intéresser à des figures plus connues (Abd-el-Kader, la reine Pomaré, Hàm Nghi, Behanzin, Samory, Ahmadou Bamba, Ranaivalona, Emir Khaled, Moulay Hafid, Thanh Thai et son fils Vinh San, Abd el Krim, Habib Bourguiba, Moncef Bey, Mohammed Ben Youssef, etc.), autour d'éléments nouveaux les concernant, en particulier tout ce qui a trait à leur vie quotidienne en exil, dans le cadre d'une société coloniale où ils deviennent des « étrangers ».

AXE 3 : Une géographie des exils impériaux

Du fait de la polarisation des lieux d'exils à quelques espaces, nous formulons l'hypothèse qu'ils contribuent à dresser une carte spécifique de l'exil impérial, distinguant espaces de relégation et espaces de villégiatures forcées. Nous souhaiterions mettre au jour une géographie des exils impériaux et vérifier si des lieux comme le Gabon (l'île de Njolé en particulier), la Corse ou La Réunion ont eu la palme de la « *relegatio in insulam* », ce qui contribuerait à questionner aussi le rapport entre les métropoles coloniales et impériales et les espaces insulaires.

AXE 4 : Déracinement et financement

Enfin, ce sujet nous permettra de réfléchir davantage aux modalités de la domination des élites politiques et militaires locales, à la mise en place des outils coercitifs par les Etats occidentaux. On cherchera à comprendre la façon dont les métropoles européennes ont exercé un droit autoproclamé de « violence légitime », comment elles l'ont justifié, comment elles l'ont aussi parfois masqué. On cherchera aussi à saisir comment cette violence doit être nuancée et discutée puisqu'elle a souvent été compensée par une prise en charge financière des exilés et de leurs familles, au prix cependant de biens préalablement confisqués. La dimension financière des exils impériaux nous apparaît au moins aussi importante que celle de la géographie pour tenter d'approcher au mieux la réalité d'un système.

MODALITÉS DE SOUMISSION

Ce colloque aura lieu à l'Université de Lorraine en présentiel les 14 et 15 septembre 2023 sur le site de Metz (salle Ferrari) avec des moyens techniques qui permettront une diffusion en distanciel.

Les propositions de communication prendront la forme d'un résumé de 400 mots maximum et seront accompagnées d'une notice bio-bibliographique.

Elles sont à envoyer l'adresse colloqueexilsimperiaux@yahoo.com avant le 15 décembre 2022 : responsables du colloque, Julie d'Andurain (Université de Lorraine) et Frédéric Garan (Université de La Réunion). Le comité scientifique informera les participants en janvier 2023.

Dans la mesure où le programme du colloque s'inscrit en grande partie dans le cadre des concours du CAPES et de l'agrégation d'histoire de la session 2024, les actes seront publiés dans la revue *Outre-Mers, revue d'histoire coloniale et impériale* de la SFHOM, revue scientifique accessible en version papier (outremers.sfhom@gmail.com) et sur Cairn (<https://www.cairn.info/revue-outre-mers.htm>)